

Ce qui s'est passé :

- **Le 26 Février 2013, une rencontre à l'initiative du Président du Conseil Général a réuni pour la première fois les CA de toutes les associations de Protection de l'Enfance.**

Nous estimons que les réponses étaient inappropriées aux questions posées. De plus, face à la diminution des subventions des associations de prévention - pour la seconde année consécutive - celles-ci s'engagent à en évaluer l'impact sur les actions menées auprès du public, dans les villes et les quartiers, et de le transmettre au Conseil Général.

- **Rencontre entre les deux bureaux d'IDEE93 et d'INTERLOGEMENT 93 le 27 février 2013 à propos des besoins en logement et hébergement des mères sortants de maternité (100 par an) et des jeunes majeurs sortants des établissements associatifs (100 par an).**

Interpellation du Préfet et du Président du Conseil Général de Seine-Saint-Denis par les 2 présidents associatifs pour l'organisation d'une table ronde associant tous les acteurs. Une copie de cette lettre a été adressée aux vice-présidents chargés de l'Enfance et de la Famille ainsi que de l'Habitat.

Interlogement 93 a également sollicité les Ministères (dont les représentants ont été reçus en 2012) : de l'Égalité, des Territoires et du Logement ; chargé des personnes handicapées et de la lutte contre les exclusions ; déléguée à la Famille.

Les adhérents d'IDEE93 sont sollicités pour qu'à l'occasion de leurs rencontres avec les représentants de l'État et du Conseil Général, l'organisation de cette table ronde soit évoquée systématiquement.

- **Interpellation pour la modification de la loi Cherpion (2 Juillet 2011)**

En limitant à six mois la durée des stages, en instaurant un délai de carence entre 2 stages d'au moins un tiers de la période accomplie (risque, en cas de non-respect, d'une requalification en CDI...), et en rendant la gratification obligatoire, cette loi met en grand danger tout le système de formation des futurs professionnels de nos associations.

En Avril 2013, IDEE93 a donc saisi des Députés et des Sénateurs de la Seine-Saint-Denis, les Présidents de l'Assemblée Nationale et du Conseil Général, les associations professionnelles, les Ministères des Affaires sociales, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Quatre députés ont saisi la Ministre des Affaires sociales, dont l'un d'entre eux a posé une question écrite.

Notre démarche est également soutenue par les Présidents de l'Ecole Supérieure de Travail Social (ETSUP) et de l'Institut Régional du Travail Social (IRTS Parmentier).

Notre secteur



A la Une

« SOS stages : le cri d'alarme d'associations »

TSA du 16/04/2013

<http://www.tsa-quotidien.fr/action-sociale/contact/recommandation-article.html?eaid=198171>



Formation CNAM

« Principe de laïcité et travail social »

Le 5 Juin 2013

PARIS

(14h - 17h)

http://www.efpp.info/sites/default/files/La%C3%AFcit%C3%A9_EFPP_HCI_CNAM_5juin13_0.pdf



9èmes rencontres nationales de l'ODAS

« Dialogue des cultures : pour un nouveau projet social »

1^{er} et 2 Juillet 2013

MARSEILLE

http://odas.net/spip.php?action=acceder_document&arg=668&cle=a0693466021da3aeb7a1e13b14d16584e39e1dd9&file=pdf%2Fprogramme_rencontres_odas_2013.pdf



41ème journée nationale d'étude et de formation

« Modèles dominants et acteurs dirigeants : quelle(s) culture(s) pour demain ? »

27,28 et 29 Mai 2013

MARSEILLE

http://www.a-d.fr/dossier_journees/nationales/2013/adc_2013_web.pdf

- **Initiatives pour l'évolution de la loi CHERPION :**

Les difficultés d'application portent sur le volet de la gratification, de la durée et du risque de requalification des stages. Sont prévues la saisine des fédérations syndicales (SYNEAS et UNAFORIS), de l'UNIOPSS et de l'URIOPSS, des parlementaires du département, du président de l'Assemblée nationale (lettres argumentées et rencontres), ainsi qu'un article dans les ASH.

- **Convention de partenariat entre IDEE93 et le Conseil Général de Seine-Saint-Denis**

Dix mois après la transmission de cette proposition, et après maintes relances et sollicitations d'IDEE93 auprès des élus et de l'administration du Conseil Général, nous avons reçu une proposition du Conseil Général qui a été discutée le 2 Avril avec la DEF. Par décision du Conseil d'Administration du 9 Avril, IDEE93 va proposer un texte plus synthétique, reprenant le plan initial, et incluant les propositions du Conseil Général.

La nouvelle proposition de « charte » fera l'objet d'un courrier d'accompagnement au Président du Conseil Général, rappelant la démarche politique qui a soutenu constamment le travail d'élaboration d'IDEE93, avec comme perspective la signature de cette charte en Septembre prochain.

Le document sera validé lors de l'Assemblée Générale du 4 Juin 2013.

Ce qui va se passer

- **Assemblée Générale du 4 Juin 2013**

Elle sera largement ouverte aux administrateurs, directeurs et cadres des associations adhérentes, mais également aux non-adhérents d'IDEE93, afin de faire connaître l'association.

Programme :

« Stratégies des associations d'action sociale face à un contexte institutionnel complexe, une crise économique et des évolutions sociétales »

- ✓ 15 h : Intervention de Roland JANVIER, docteur en Sciences de l'information et de la communication, Directeur général de la Fondation Massé TREVIDY (Finistère).
- ✓ 16 h 30 : 2 témoignages d'adhérents d'IDEE93, Bernard MOULIN pour le Groupement pour l'Aide à l'Education des Jeunes de la Seine-Saint-Denis (GAEJ 93) et Xavier BOMBARD pour la création d'Audacité.
- ✓ 17 h 30 : Assemblée Générale Ordinaire (à l'attention des membres adhérents)

Un site évènementiel créé à cette occasion permettra de recueillir les inscriptions.

VEILLEZ A LARGEMENT DIFFUSER L'INFORMATION AUPRES DES ADMINISTRATEURS, DES CADRES DE VOS ASSOCIATIONS AISNI QUE DES PARTENAIRES EXTERIEURS. MERCI.



Inter-association Départementale pour l'Éducation et l'Enfance 93

Immeuble Jean Monnet, 5, rue de Rome - 93110 Rosny sous Bois

Tél : 01.48.54.17.20

Fax : 09.59.20.17.84

mail : idee93@free.fr

Récépissé de déclaration N° W931006931

Les news :

- **Laïcité**

Deux arrêts de la Cour de Cassation relatifs au licenciement d'une salariée de la crèche Baby Loup et de celle de la CPAM de la Seine-Saint-Denis précisent : « le principe de laïcité n'est pas applicable aux salariés des employeurs de droit privé qui ne gèrent pas un service public ».

Une proposition de loi adoptée par le Sénat et transmise à l'Assemblée Nationale vise « à étendre » l'obligation de neutralité à certaines personnes ou structures privées accueillant des mineurs et à assurer le respect du principe de laïcité.

A suivre...



Inter-association Départementale pour l'Éducation et l'Enfance 93

Immeuble Jean Monnet, 5, rue de Rome - 93110 Rosny sous Bois

Tél : 01.48.54.17.20

Fax : 09.59.20.17.84

mail : idee93@free.fr

Récépissé de déclaration N° W931006931